

Retraites : Age ou durée, le problème c'est la décote

 blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2019/08/27/retraites-age-ou-duree-le-probleme-c-est-la-decote

Michael Zemmour, 27 août 2019

Le projet de réforme de retraite présenté en juillet dernier annonce la mise en place d'un « âge d'équilibre », fixé à 64 ans en 2025, et destiné à augmenter automatiquement (environ 65 pour les personnes nées au milieu des années 1970, 66 pour les personnes nées à la fin des années 1980). Cette proposition abandonnait la logique de durée de cotisation et a soulevé de vives critiques.

S'exprimant sur la réforme des retraites à venir, le président de la République a dit que ce point n'était pas décidé et qu'il était envisageable de revenir à une logique de durée. La logique de durée est sans doute, en moyenne, plus juste socialement, mais pénalise les personnes à carrières incomplètes, notamment les femmes.

Mais l'élément clé de la réforme demeure, à savoir des critères (d'âge ou de durée) de moins en moins atteignables, qui reculent automatiquement à chaque génération, et des pénalités élevées pour celles et ceux qui ne les atteignent pas.

Notre système de retraites fixe des objectifs à atteindre et pénalise celles et ceux qui ne les atteignent pas

Dans tous les systèmes de retraite, chaque période travaillée (et en partie aussi certaines périodes de chômage et de congés indemnisés – maternité, maladie...- permettent de se constituer des droits à la retraite). Plus longtemps on est en emploi, plus on se constitue de droit. A l'inverse les personnes ayant des carrières interrompues par des périodes d'inactivité, ou de chômage non indemnisé, ou les personnes ayant commencé à travailler plus tard se constituent moins de droits à la retraite : dans le système actuel, ces personnes valident moins de trimestres ; dans la réforme proposée, ces personnes auraient moins de points. Une partie – mais une partie seulement – de ces inégalités de carrière sont amorties par des dispositifs de solidarité (bonification en fonction du nombre d'enfants par exemple, ou prise en compte des périodes de chômage, mais seulement lorsque celui-ci est indemnisé).

Mais en plus de ces dispositifs, le calcul de la retraite contient un mécanisme amplificateur des inégalités de pension : le système de décote/surcote. Chaque système définit un objectif à atteindre (une durée de cotisation dans le système actuel, un « âge d'équilibre » dans la réforme proposée). Quand on atteint cet objectif on a le droit à une retraite « à taux plein », c'est-à-dire que l'on touche pleinement les droits que l'on a constitués au cours de sa carrière. Les personnes qui n'ont pas atteint cet objectif subissent une « décote » de leur droit, c'est-à-dire que les droits acquis sont diminués d'un certain pourcentage. Les personnes qui les dépassent sont gratifiées d'une « surcote ».

Dans le système actuel l'objectif à atteindre pour atteindre le « taux plein » est double : il faut soit avoir validé une certaine durée de cotisation (42 années aujourd'hui, 43 pour les

personnes nées après 73) soit avoir atteint l'âge de 67 ans pour ne pas subir la décote.

Dans le système proposé par Jean-Paul Delevoye il faut avoir atteint un certain âge (64 ans pour les personnes nées en 1963, 66 ans pour les personnes nées à la fin des années 1980).

Travailler un an de moins coûte donc pour deux raisons : on se constitue moins de droits et on subit la pénalisation du système de surcote/décote. Si l'on s'en tient aux exemples donnés dans le rapport Delevoye, chaque année travaillée en moins coûte, tout compris, environ 8% du montant de la pension dans le système actuel et environ 9,5% dans le cadre de la réforme proposée, mais cela varie en fonction des situations individuelles.

Pourquoi ce mécanisme de pénalisation/ incitation est-il mis en place ? Pour deux raisons

Officiellement ce système est mis en place pour inciter les personnes à partir au « bon âge ». Et de fait cela marche en partie, puisqu'un grand nombre de personnes partent exactement l'année où elles ont atteint l'objectif du système qui leur permet d'avoir une retraite « à taux plein ». Comme le rappelle une note récente de l'Institut des politiques publiques, ce comportement est moins dû aux incitations et à des calculs précis des individus sur le montant de leur retraite, qu'à une conformation à la norme d'âge définie politiquement et socialement.

La deuxième raison pour laquelle les systèmes sont pensés ainsi financière : ce système de décote est réglé pour que les dépenses de retraites ne varient pas ou peu, quel que soit l'âge auquel les individus prennent leur retraite. Lorsque les individus partent plus tôt, on leur verse moins, non seulement parce qu'ils ont moins cotisé, mais surtout parce qu'on suppose qu'ils ou elles toucheront leur retraite plus longtemps.

Age ou durée, le problème c'est d'abord la décote

On sait par ailleurs que l'espérance de vie est bien plus élevée pour les professions supérieures que pour les employés et ouvriers et plus encore pour certains métiers particulièrement pénibles, mais le système (avec ou sans réforme) n'en tient pas compte directement. Toutefois, la logique de durée permet de mieux prendre en compte ces inégalités sociales que la logique d'âge : les ouvriers et employés commençant en principe à travailler plus tôt que les cadres, fixer une durée comme objectif permet de faire partir les ouvriers plus tôt et les cadres plus tard. Ce raisonnement colle à peu près, mais seulement pour les personnes à carrière complète (particulièrement les hommes). Au contraire, les personnes non diplômées qui ont connu une longue période de chômage étant jeunes, les personnes à carrière hachée, et notamment les femmes qui ont passé une partie de leur vie adulte en dehors de l'emploi, ou dans des travaux non rémunérés (conjointe de travailleurs indépendant), sont particulièrement pénalisées par la logique de durée.

Mais ce système d'incitation/pénalisation de la décote a aussi un coût social élevé. En effet, elle conduit à pénaliser des personnes qui n'ont pas atteint l'objectif fixé alors

qu'elles ne l'ont pas choisi. Par exemple les personnes qui ne peuvent plus travailler et souhaitent toucher leur retraite dès 62 ans comme la loi le permet parce qu'elles n'ont pas d'autres ressources peuvent toucher une pension très fortement diminuée.

Second effet pervers, ce système de décote conduit à allonger la période de précarité entre la fin de la carrière et la retraite : plus de la moitié des personnes qui liquident leur retraite n'ont pas travaillé dans les mois précédents. Il y a donc de plus en plus de personnes qui ont atteint l'âge de la retraite, ne travaillent plus, mais attendent pour toucher leur retraite pour que celle-ci ne soit pas trop diminuée. D'autres personnes (c'est particulièrement le cas des femmes), dont la carrière est très incomplète, attendent jusqu'à 67 ans (en emploi, avec un « petit boulot », ou hors de l'emploi), âge auquel la décote est annulée.

Enfin les personnes (il y en a), qui peuvent et souhaitent travailler plus tard quoi qu'il arrive, et qui généralement ont des métiers moins pénibles et mieux rémunérés, peuvent se voir gratifiées, cerise sur le gâteau d'une « surcote » sur leur retraite.

Aussi, il serait certainement plus juste, à la fois socialement, mais aussi en terme de genre, serait de diminuer ou supprimer la décote, permettre son annulation beaucoup plus tôt (67 ans aujourd'hui), et de supprimer ou réduire la surcote.

Comment alors, faire en sorte que les gens ne prennent pas leur retraite trop tôt ? D'abord l'incitation existe déjà, du simple fait de baisse de revenu : le passage à la retraite est l'occasion d'une baisse de revenu de 25% à 50% ; c'est suffisant pour que celles et ceux qui peuvent et souhaitent continuer à rester en emploi soient incités à le faire. Ensuite, en réfléchissant aux conditions de travail : si une majorité de Français ne se voit pas rester en emploi au-delà de 60 ans, le problème n'est sans doute pas à régler du côté de la retraite, mais du travail.

Par ailleurs pourquoi fixer des objectifs aussi élevés (64 ans par exemple) en maintenant l'âge légal de la retraite à 62 ans, et alors qu'on sait que la moitié des personnes n'est plus en emploi au-delà de 60 ans ? Si on souhaite améliorer l'emploi des seniors, un premier objectif ne doit-il pas être de permettre de travailler, dans de bonnes conditions, jusqu'à l'âge de la retraite ?

Des critères en augmentation permanente, pour diminuer les pensions

Le principal problème n'est pas nécessairement la nature de l'objectif, mais de fixer des objectifs de moins en moins atteignables et de les déplacer de plus en plus vite. C'est un moyen à la fois relativement discret, mais aussi injuste, de diminuer les pensions. En effet, quel que soit le critère retenu (durée de cotisation, âge pivot), déplacer l'objectif a pour effet de diminuer les droits à pensions : diminuer les droits en termes de montant pour celles et ceux qui ne se conforment pas au nouvel objectif et partent au même âge qu'avant la réforme. Diminuer la pension aussi de ceux qui, avant la réforme, allaient au-delà de l'objectif et perdent désormais leur « surcote ». Diminuer enfin la durée de retraite, pour les personnes qui suivent exactement les objectifs d'âge ou de durée fixés.

Pour le dire autrement, tout le monde n'est pas concerné directement par la décote (aujourd'hui 9% des personnes partent à la retraite avec une décote –chiffre en augmentation – et 15% des personnes atteignent le taux plein par l'âge). Mais chaque fois que la durée de cotisation (ou l'âge d'équilibre) augmente, cela diminue les droits de tous les assurés et renforce les pénalités des personnes concernées par la décote.

Depuis 1993, la durée de cotisation requise a augmenté de 4 ans et demi ce qui est beaucoup, d'autant que la période d'étude s'allonge et que l'emploi des jeunes se dégrade. Et les réformes plus récentes ont repoussé l'âge de départ « sans décote » à 67 ans (alors que l'espérance de vie en bonne santé est de l'ordre de 63 ans).

Un changement relativement marginal pour l'économie de la réforme

Il est peu étonnant que le président de la République se montre ouvert à une logique de durée plutôt qu'à la fixation d'un âge d'équilibre : c'est le seul point de la réforme qui peut être modifié sans dépenser un centime de plus pour les retraites. Logique d'âge ou logique de durée, le fonctionnement est le même : on fixe un objectif et on pénalise lourdement celles et ceux qui ne l'atteignent pas. Ce qui change entre les deux ce sont les personnes qui seront pénalisées.

Car l'élément central de la réforme proposée par le gouvernement n'est pas le choix du critère (âge ou durée). L'élément central est de rendre à l'avenir ces réformes « automatiques » : l'âge (ou la durée) augmenteraient ainsi continuellement à mesure que l'espérance de vie augmente. De cette façon l'augmentation du nombre de retraités serait complètement amortie, à la fois par l'allongement de l'activité, mais aussi par la baisse des pensions. Une autre solution serait de relever légèrement le taux de cotisation, pour maintenir l'âge et le niveau des retraites à un âge raisonnable, mais la réforme proposée exclut cette solution.

Merci aux relecteurs.

Mots-clés : Retraites, cotisations, réformes